

Chambre des communes

LA RESPONSABILITÉ DE CONVOQUER UNE CONFÉRENCE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, avec tout le respect que je dois au premier ministre, si je l'ai bien compris, au cas où la réunion de jeudi serait un succès, il y aura effectivement une conférence des premiers ministres. Mais, à mes yeux, même si la réunion de jeudi aboutissait à un échec, le premier ministre devrait d'autant plus donner le ton en convoquant les premiers ministres, afin qu'ils recherchent ensemble des solutions à la crise économique profonde que nous traversons. Je voudrais lui poser une question directe, qui n'est pas du tout une question oratoire. Est-il prêt à me concéder que même si la réunion de jeudi était un échec, il faudrait absolument que les provinces et le gouvernement fédéral coordonnent leurs efforts et qu'à cet effet, le premier ministre devrait convoquer une conférence des premiers ministres à Ottawa ou ailleurs pour se pencher sur la crise de l'emploi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je tiens à être tout à fait clair là-dessus. J'estime qu'une conférence qui aboutirait à un échec, comme ce fut le cas l'an dernier en février lorsque les premiers ministres n'ont pas réussi à s'entendre du tout sur une démarche commune, serait bien inutile. Je ne vois pas l'utilité de convoquer une telle conférence si la rencontre des ministres des Finances ne permet pas d'espérer qu'un quelconque accord puisse être conclu et s'il semble que les dix premiers ministres se serviraient d'une rencontre ultérieure aux mêmes fins qu'en février dernier, c'est-à-dire en profitant de celle-ci pour rendre le gouvernement fédéral responsable de tous nos maux devant les caméras de télévision.

* * *

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION DU SWAZILAND

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler la distinguée présence dans nos tribunes de l'honorable Canon S. D. Dlamini, ministre de l'Éducation du Swaziland.

Des voix: Bravo!

[Français]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE DE L'ATLANTIQUE NORD ET DE PARLEMENTAIRES FRANÇAIS

Mme le Président: J'ai également l'honneur de signaler la distinguée présence dans nos tribunes de M. Philippe Deshormes, secrétaire général de l'Assemblée de l'Atlantique Nord.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Et d'une délégation de parlementaires français dirigée par M. Bernard Derossier.

Des voix: Bravo!

[Traduction]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LE CADRE DE L'IMPUTABILITÉ—LES COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, dans sa réponse au chef de notre parti, le premier ministre a parlé de ce que le vérificateur général n'avait pas dit dans son rapport au sujet des sociétés de la Couronne. Par contre, celui-ci a dit que sur les 33 critères essentiels qui devraient figurer dans une politique générale sur les sociétés de la Couronne, le projet de loi C-123 du gouvernement en négligeait quelque 26. Le premier ministre est-il prêt à donner à la Chambre l'assurance qu'aucune nouvelle société de la Couronne ne sera créée, et cela comprend Canagrex, jusqu'à ce que le gouvernement dispose d'un cadre complet, conforme aux recommandations du vérificateur général, pour que ces sociétés rendent compte de leurs activités.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, nous avons un cadre complet, c'est le projet de loi C-123 maintenant à l'étude. La partie V représente un ensemble de dispositions acceptable, selon nous, pour que le Parlement dispose de tous les renseignements pertinents et utiles sur l'exploitation et le contrôle des sociétés de la Couronne, et pour que le gouvernement conserve sa responsabilité ultime de décision au nom des actionnaires. C'est l'esprit du projet de loi C-123. Nous espérons la collaboration de l'opposition de façon que ce projet puisse être présenté à la Chambre le plus tôt possible. Nous souhaitons entendre les points de vue de l'opposition et étudier les amendements qu'elle pourra présenter pour améliorer le contrôle et l'administration des sociétés de la Couronne.

M. Hnatyshyn: Sinon, c'est la clôture!

ON DEMANDE DE LAISSER TOMBER LE BILL C-123

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Le premier ministre n'a peut-être pas entendu la question ou il n'a peut-être pas lu le rapport du vérificateur général. Je lui ai signalé que, selon ce dernier, toute société de la Couronne devrait répondre à 33 critères principaux et que le bill C-123 ne tient aucun compte de 26 d'entre eux. Dans ces conditions, et comme le gouvernement a créé quatre nouvelles sociétés de la Couronne en l'espace de trois mois sans consulter le Parlement et s'apprête à bâillonner le Parlement au sujet de Canagrex, le premier ministre ne va-t-il pas réviser sa politique? Pourquoi ne laisse-t-il pas Canagrex de côté? Pourquoi ne pas laisser tomber le bill C-123 et proposer une politique à l'égard des sociétés de la Couronne qui tiendra compte des objections du vérificateur général et du Parlement?